

29 janvier 2021

République démocratique du Congo : La perception des enfants trisomiques

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Définition et recensement.....	3
2. La stigmatisation des personnes porteuses de trisomie et de leurs parents	3
3. Attitude des autorités	3
4. L'aide des ONG	4
Bibliographie	7

Résumé : fréquemment accusés d'être à des enfants sorciers du fait de leur handicap, les enfants porteurs de trisomie sont fréquemment stigmatisés voire victimes de violences de la part de la population. En dépit d'un arsenal juridique existant, l'Etat congolais n'engage pas de mesures pour protéger les enfants et faire changer les mentalités de la société. Des associations agissent pour aider les enfants souffrant de handicaps mentaux dont la trisomie mais elles agissent essentiellement à Kinshasa.

Abstract : frequently accused of being witch children because of their disability, children with Down's syndrome are frequently stigmatized or even victims of violence by the population. Despite an existing legal arsenal, the Congolese state is not taking measures to protect children and change the mentalities of society. Associations act to help children suffering from mental handicaps including Down's syndrome but they act mainly in Kinshasa.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Peu d'informations ont pu être recueillies sur la question de la situation des personnes atteintes de trisomie en RDC. Elles abordent en majorité la situation de ces personnes à Kinshasa.

1. Définition et recensement

La trisomie est une anomalie chromosomique particulière. Chez un être humain « normal », les chromosomes vont par paires (23 au total). Or, dans le cas d'une trisomie, au moins une des paires est un triplet, d'où le nom de « trisomie ». Il en existe différents types cette anomalie peut affecter n'importe quelle paire de chromosomes. La trisomie la plus fréquente reste la trisomie 21. La trisomie empêche une évolution normale du cerveau et entraîne automatiquement un retard mental important ainsi que des malformations diverses¹.

En mars 2016 à l'occasion de la 11^{ème} édition de la Journée Mondiale de la Trisomie 21, un média congolais en ligne a indiqué que le nombre de personnes trisomiques n'était pas connu en RDC².

En 2019, la présidente de l'ONG baptisée Association sans frontière qui fournit de l'aide sociale aux enfants a déclaré qu'une équipe de l'association sillonnait les provinces du pays pour « recenser d'autres enfants démunis et atteints par la trisomie 21, qui sont cachés par leurs parents »³.

2. La stigmatisation des personnes porteuses de trisomie et de leurs parents

En 2010, l'anthropologue Aleksandra Cimpric indiquait que les enfants atteints de trisomie, du fait de leur handicap psychique, étaient des enfants vulnérables qui pouvaient être accusés de sorcellerie⁴.

Filip De Boeck, anthropologue également et spécialiste de la question des enfants sorciers en RDC a indiqué en 2015 que la croyance en la sorcellerie était partagée par l'ensemble de la société et que, par conséquent, les enfants dits sorciers étaient rejetés par la majeure partie des Congolais. Il a ajouté qu'il n'existait guère de soutien en leur faveur à travers la société et que, s'ils ne finissaient pas comme enfants des rues, ils étaient considérés comme « des « intouchables » au sens indien du terme »⁵.

En mars 2015 à l'occasion de la première manifestation commémorative de la journée internationale de la trisomie 21 organisée en RDC par une ONG du nom de Jean V Espoir et compassion (JESCO), trois parents d'enfants porteurs de trisomie ont fait état des conséquences de ce handicap pour les parents qui font face à l'entourage pour qui la trisomie est « due à des actes maléfiques familiaux »⁶.

En 2019, Liliane Temuni Ngoyi Mawa elle-même mère de deux enfants trisomiques 21 et présidente de l'Association Sans Frontière a fait état « du regard et [du] mépris des gens » vis-vis des personnes porteuses de trisomie qui étaient considérées « comme des sorciers, porte-malheurs » et qui étaient rejetés⁷.

3. Attitude des autorités

Selon Aleksandra Cimpric en 2010, bien que le gouvernement ait élaboré un cadre législatif afin de protéger les enfants, il semble que celui-ci ne soit que théorique⁸.

¹ Handicap.fr, s.d., [url](#)

² Dunia Kongo Média, 20/03/2016, [url](#)

³ Afrique éducation, 04/10/2019, [url](#)

⁴ Aleksandra Cimpric (UNICEF-Fonds des Nations unies pour l'enfance), 1^{er}/04/2010, [url](#)

⁵ DIDR (OFPRA), 13/11/2015, [url](#)

⁶ Facebook, 22/04/2015, [url](#)

⁷ Afrique éducation, 04/10/2019, [url](#)

⁸ DIDR (OFPRA), 13/11/2015, [url](#)

L'ensemble des sources consultées ne fournit aucune indication sur la protection des personnes porteuses de trisomie par les pouvoirs publics mais il convient de relever que les enfants accusés de sorcellerie en RDC dont les enfants trisomiques peuvent faire parties. En 2019 l'UNICEF a appelé à la sensibilisation de la population et de la lutte contre les violences contre les enfants en rappelant les droits fondamentaux de chaque enfant, prescrits tant dans la Déclaration universelle que par la loi congolaise. L'organisation a rappelé que selon l'article 19 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, chaque enfant doit être « protégé contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation », qu'en vertu de l'article 160 de la loi n°09/001 portant sur la protection de l'enfant stipule aussi qu' « en cas d'accusation de sorcellerie à l'égard d'un enfant, l'auteur est puni d'un à trois ans de servitude pénale principale et d'une amende de 200.000 à un million de francs congolais ». L'UNICEF a déploré le non-respect des lois congolaises et le décès de nombreux enfants.⁹

4. L'aide des ONG

En 2010, Aleksandra Cimpric indiquait que les ONG locales ou internationales abordent souvent la question des enfants sorciers comme un élément du problème des enfants des rues et négligeaient les implications culturelles de la question de la sorcellerie.

L'ensemble des sources publiques d'informations fait état de l'existence d'ONG congolaises spécialisées dans le handicap des enfants basées à Kinshasa mais si certaines indiquent étendre leurs activités aux provinces comme l'Association sans frontières, aucune indication précise n'a été recueillie sur l'aide associative apportée aux enfants porteurs de trisomie hors de la province de Kinshasa.

Les Centres de formation du Village Bondeko, sont des œuvres diocésaines fondées en 1980 et situées dans différents quartiers de Kinshasa qui s'occupent d'enfants handicapés mentaux, auditifs et visuels (enseignement, social et paramédical)¹⁰.

Des associations comme Association Sans frontières ou la Jesco fondées par des mères d'enfants handicapés (autisme et trisomie) ou encore l'école privée « les amis de Daniel » (fondée en 2015 pour accueillir des enfants et jeunes adultes atteints d'handicap mentaux tel l'autisme ou la trisomie) fournissent de l'assistance médicale, scolaire voire organisent des marches de soutien pour sensibiliser la population à la situation des personnes porteuses d'handicap¹¹.

L'Association Nationale des Parents des Enfants Handicapés Mentaux du Congo/R.D. Congo « ANAPEHMCO » (rebaptisée en 2018 ANAPEHCO » Association Nationale des Parents des Enfants Handicapés du Congo) a été fondée en 2006 par des parents d'enfants qui souffraient d'« infirmité motrice cérébrale, trisomie 21, épileptiques à Kinshasa et a mis en place une représentation au Nord Kivu plus précisément à Rutshuru. Cette association qui travaille avec handicap International poursuit l'objectif de améliorer la prise en charge de l'enfant en situation de handicap et la participation des parents¹²

En mars 2016 un média congolais en ligne a indiqué a mis en avant le travail d'ONG indépendantes « encore trop peu nombreuses »¹³.

⁹ UNICEF, 02/01/2019, [url](#)

¹⁰ Association Bumba (site officiel), [url](#)

¹¹ Pressenza, 21/04/2017, [url](#); Facebook, 22/04/2015, [url](#); World Down Syndrom Day, s.d., [url](#); Afrique éducation, « Liliane Temuni Ngoyi Mawa: « Il n'y a pas de condition pour bénéficier de nos soins. Toute personne démunie est la bienvenue », 04/10/2019, [url](#); World Down Syndrom Day, s.d., [url](#); La Prospérité, 02/04/2018.

¹² Association Nationale des Parents d'enfants en situation de handicap mental au Congo (ANAPEHMCO), s.d., [url](#)

¹³ Dunia Kongo Média, 20/03/2016, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en janvier 2021.

Document OFPRA

DIDR, « Les enfants accusés de sorcellerie à Kinshasa », OFPRA, 13/11/2015, https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/28_didr_rdc_les_enfants_accuses_de_sorcellerie_a_kinshasa_ofpra_13112015.pdf

Organisation intergouvernementale

UNICEF, « RDC : des milliers d'enfants à Kinshasa considérés comme des sorciers (UNICEF) », 02/01/2019, <https://news.un.org/fr/story/2019/01/1032912>

Aleksandra Cimpric, « Les enfants accusés de sorcellerie : Etude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique », UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), 1^{er}/04/2010.

<https://reliefweb.int/report/world/les-enfants-accus%C3%A9s-de-sorcellerie-etude-anthropologique-des-pratiques-contemporaines>

Organisations non gouvernementales

Association Nationale des Parents d'enfants en situation de handicap mental au Congo (ANAPEHMCO), Genèse de l'association, s.d..

<https://anapehco.jimdo.com/>

World Down Syndrom Day, « Marche de Soutien pour réclamer la reconnaissance des droits de l'enfant trisomique au Congo et conférence sur la Trisomie 21 », s.d.

<https://www.journeemondialetrisomie21.org/evenements/marche-de-soutien-pour-reclamer-la-reconnaissance-des-droits-de-lenfant-trisomique-au-congo-et-conference-sur-la-trisomie-21/>¹

Handicap.fr, La trisomie, s.d.. <https://informations.handicap.fr/a--6024.php>

Association Bumba (site officiel), « Village Bondeko », s.d.,

<https://www.asso-bumba.org/village-bondeko>

Médias

Afrique éducation, « Liliane Temuni Ngoyi Mawa: « Il n'y a pas de condition pour bénéficier de nos soins. Toute personne démunie est la bienvenue », 04/10/2019,

https://afriqueeducation.com/economie/liliane_temuni_ngoyi_mawa_il_n_y_a_pas_de_condition_pour_b_n_ficier_de_nos_soins_toute

La Prospérité, « Congo-Kinshasa : Nadine Wauters toujours positionnée dans l'autonomisation des enfants autistes ! », 02/04/2018, <https://laprosperiteonline.net/2018/04/02/communication/rdc-nadine-wauters-toujours-positionnee-dans-lautonomisation-des-enfants-autistes/>

Pressenza, « Kinshasa : « Les Amis de Daniel », Premier modèle d'école spécialisée », 21/04/2017, <https://www.pressenza.com/fr/2017/04/kinshasa-amis-de-daniel-premier-modele-decole-specialisee/>

Dunia Kongo Média, « Santé-Journée mondiale de la trisomie 21 : le chemin de la sensibilisation est encore long à Kinshasa », 20/03/2016, <https://dkm-tv.com/2016/03/20/sante-journee-mondiale-de-la-trisomie-21-le-chemin-de-la-sensibilisation-est-encore-long-a-kinshasa/>

Réseau social

Facebook, La jeunesse congolaise en parle, 22/04/2015,
<https://www.facebook.com/infongiringiri/posts/rapport-synthese-de-la-commemoration-de-la-journee-internationale-de-la-trisomie/319326051524860/>

Bibliographie

Sites web consultés en (mois) 2021.

Documents OFPRA (style Biblio)

DIDR, « Sri Lanka : Les musulmans et les conflits religieux », OFPRA, 17/03/2015, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/54_didr_sri_lanka_les_musulmans_et_les_conflits_religieux_ofpra_17032015.pdf

Division Asie, DIDR, Division des Affaires juridiques (DAJ), « Rapport de mission au Sri Lanka, 15-28 novembre 2008 », OFPRA, 08/2009, 107 p., https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/60_ofpra_rapport_de_mission_au_sri_lanka_du_15_au_28_novembre_2008.pdf

Organisation intergouvernementale

Nations unies, OCHA (source : gouvernement de Sri Lanka), « A Tiger cemetery found at Thoppigala », Reliefweb, 13/07/2007, <https://reliefweb.int/report/sri-lanka/sri-lanka-tiger-cemetery-found-thoppigala>

Institutions nationales

Sri Lanka, Security Force Headquarters (East), « Thoppigala Operation - 28 Feb 2007 To 11 July 2007 », 26/12/2007, <https://alt.army.lk/sfhqeast/content/thoppigala-operation-28-feb-2007-11-july-2007>

Sri Lanka, Ministry of Defence, « Operation 'Watershed' - turn of tides », 11/08/2006, http://www.defence.lk/Article/view_article/2157

Organisations non gouvernementales

The Public Interest Advocacy Centre (PIAC), « Tides of violence:mapping the Sri Lankan conflict from 1983 to 2009 », Sydney, 216 p., <https://piac.asn.au/wp-content/uploads/2019/05/TIDES-OF-VIOLENCE-FINAL-3-PIAC.pdf>

Minority Rights Group International, « One year on: Counter-terrorism sparks human rights crisis for Sri Lanka's minorities », 12/2007, Briefing, https://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session2/LK/MRGI_LKA_UPR_S2_2008anx_Briefing_2007.pdf

University Teachers for Human Rights – Jaffna (UTHR-J), « The Meaning of "People's Action" and the Consequences of Prolonged Negotiations », 26/10/2002, Information Bulletin n°29, <http://www.uthr.org/bulletins/bul29.htm>

Ouvrages

DIXON S. Jeffrey (professeur associé de sciences politiques à l'université du Texas central) et SARKEES Meredith Reid (membre du Correlates of War project), « A Guide to Intra-state Wars : An Examination of Civil, Regional, and Intercommunal Wars, 1816-2014 », CQ Press – Sage reference, 2015, 816 p., https://books.google.fr/books?id=y39ZDwAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_atb#v=onepage&q&f=false

PEIRIS G. H. (professeur émérite de géographie à l'université de Peradeniya, Kandy), « Twilight of the Tigers, Peace Efforts and Power Struggles in Sri Lanka », Vijitha Yapa Publications, Oxford University Press, 2009, 297 p.

Médias

AMJAD MOHAMED-SALEEM, « Muttur Siege: Reflecting 10 years on », Groundviews, 08/02/2016, <https://groundviews.org/2016/08/02/muttur-siege-reflecting-10-years-on/>

JEYARAJ David Buell Sabapathy, « Eastern cauldron », Frontline, 24/08/2007, <https://frontline.thehindu.com/world-affairs/article30192563.ece>

British Broadcasting Company (BBC), « Sri Lanka Muslims in peace pact », 13/04/2002, http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/1927792.stm

Illustrations

Drapeau des LTTE flottant à Trincomalee le 1^{er} mars 1990, photo. : Robert Nickelsberg, Life/Getty Images, <https://www.gettyimages.ae/detail/news-photo/liberation-tigers-of-tamil-eelam-red-tiger-flag-stretched-news-photo/50581353?adppopup=true>

Carte de la province de l'Est en 2006 ; extraite de Sri Lanka Survey Department, « Road Map of Sri Lanka », 2006.

Karuna (à droite) et son adjoint Ramesh à son côté lors d'une cérémonie dans le camp des LTTE de Tharavai, situé près de Thoppigala, le 3 avril 2003, dans : TamilNet, « New LTTE cadres pass out from training camp », 04/04/2003, <https://www.tamilnet.com/art.html?artid=8667&catid=13>